

# Note de présentation brève et synthétique du budget annexe du Service des Eaux de la commune d'AUTRUY SUR JUINE Année 2022

## I. Le cadre général du budget

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune ; elle est disponible sur le site internet : [www.autruy-sur-juine.fr](http://www.autruy-sur-juine.fr)

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2022. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, et transmis au représentant de l'État dans les 15 jours qui suivent son approbation. Par cet acte, le maire, ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget 2022 a été voté le 14 Avril 2022 par le conseil municipal. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat de mairie aux heures d'ouvertures au public.

## II. La section de fonctionnement

### a) Généralités

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent du service des eaux.

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des ventes d'eau principalement, des locations de compteurs et des frais d'accès au service et frais de fermeture des branchements. Les tarifs n'ont pas été réévalués en 2022 :

Prix de vente de l'eau : 2 € net – le service n'étant pas assujéti à la T.V.A.

Location du compteur : 3 €/mois et compteur de DN 40 et plus : 5 €/mois

Frais d'accès au service de l'eau : 55 €

Frais de fermeture de branchement : 33 €

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les charges à caractère général (achats eau au SPEP de Trémeville, entretien des réseaux ...), les charges du personnel technique et administratif de la commune pour le temps passé auprès du service des eaux, et les intérêts de l'emprunt à payer.

### b) Les principales dépenses et recettes de la section :

| Dépenses                                   | Montant      | Recettes                                    | Montant      |
|--|--------------|---|--------------|
| Charges courantes                          | 68 100.03 €  | Excédent brut reporté                       | 512 992.26 € |
| Charges de personnel                       | 8 000.00 €   | Vente de l'eau                              | 155 000.00 € |
| Autres charges de gestion courante         | 2 750.00 €   | Redevance pollution                         | 15 000.00 €  |
| Charges financières                        | 14 906.55 €  | Location compteur                           | 12 000.00 €  |
| Charges exceptionnelles                    | 201 000.00 € | FCTVA                                       | 967.74 €     |
| Reversement redevance pollution            | 17 800.00 €  | Frais ouverture/fermeture compteur          | 1 900.00 €   |
| Provisions créances douteuses              | 165.00 €     |   |              |
| Dépenses imprévues                         | 100.00 €     |   |              |
| Total dépenses réelles                     | 312 821.58 € |   |              |
| Charges (écritures d'ordre entre sections) | 31 026.42 €  | Total recettes réelles                      | 697 860.00 € |
| Virement à la section d'investissement     | 358 759.00 € | Produits (écritures d'ordre entre sections) | 4 747.00 €   |
| Total général                              | 702 607.00 € | Total général                               | 702 607.00 € |

### III. La section d'investissement

#### a) Généralités

Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets à moyen ou long terme et aux gros travaux.

#### b) Une vue d'ensemble de la section d'investissement

| Dépenses                                   | Montant      | Recettes                                   | Montant      |
|--|--------------|--|--------------|
| Travaux sur réseaux                        | 596 724.00 € | Solde d'investissement reporté             | 59 666.26 €  |
| Matériel spécifique d'exploitation         | 0.00 €       | Virement de la section de fonctionnement   | 358 759.00 € |
| Autres immobilisations                     | 0.00 €       |  |              |
| Emprunt                                    | 35 000.00 €  | Subventions                                | 186 999.74 € |
| Dépenses imprévues                         | 501.00 €     | FCTVA                                      | 520.58 €     |
|  |              |  |              |
| Charges (écritures d'ordre entre sections) | 4 747.00 €   | Produits (écritures d'ordre entre section) | 31 026.42 €  |
|  |              |  |              |
| Total général                              | 636 972.00 € | Total général                              | 636 972.00 € |

Pour cette année, il est envisagé, en fonction des résultats de l'appel d'offres, de remplacer des canalisations d'eau potable (Fromonvilliers et/ou Boissy-le-Girard et/ou Trémeville et/ou Quatre Vaux).

### IV. Les données synthétiques du budget – Récapitulation

Le budget 2022 du service de l'eau s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 702 607 € en section de fonctionnement et à 636 972 € en section d'investissement, sans avoir eu recours à une augmentation des différents tarifs.

Etat de la dette :

Pour le renouvellement de canalisations, il a été contracté un emprunt de 700 000 € en 2014, sur 20 ans, au taux de 3.55 %

Fait à AUTRUY SUR JUINE, le 14 Avril 2022

Le Maire,



Christophe GUERTON

